

INRP - Centre Alain Savary

Description d'un dispositif relais extraite de la banque de données DIF-ACT

Intitulé de l'action

Classe SAS (Structure d'Accueil Spécialisée)

Date de début de l'action

1992.

Date de mise à jour de la description

Avril 1995

Description brève

Mise en place d'une structure permanente d'accueil pour les élèves de la ZEP qui sont passés ou vont passer devant le Conseil de discipline, afin de leur assurer un suivi scolaire et de faciliter leur réinsertion.

Public

Cinq élèves au maximum en période de pré - ou post - conseil de classe.

Nombre d'élèves passés dans cette structure en 1994 : 19 pour une période de 3 à 4 semaines ; 20 autres élèves ont bénéficié d'entretiens.

Académie

Académie de Versailles

Localisation

Collège André Chénier

2 rue Diderot, Val-Fourré

78200 Mantes-la-Jolie.

Téléphone

01 30 94 26 84

Personne(s)-ressource

Monsieur Giry, principal et Madame Deroeck, principal adjoint du Collège André Chénier

Origine de l'action

Le principal du collège André Chénier et les conseillers d'éducation.

Repères préalables

Cette action s'inscrit dans l'axe du projet de zone : développement de la sociabilité et prévention de la violence. Lorsque toutes les solutions de médiation ont échoué, il est fait recours au Conseil de discipline pour des fautes graves commises par les élèves. Ceux qui vont passer en Conseil de discipline ou qui sont en attente de ré affectation suite aux décisions du Conseil sont souvent livrés à eux-mêmes et aux dangers de l'environnement. Aucune structure capable de considérer leur situation particulière ne les accueille.

Objectifs

La SAS (Structure d'Accueil Spécialisée) a pour objectif de prendre en charge des adolescents en dérive et d'éviter la rupture avec le système scolaire.

Description

Lorsqu'un élève d'un des établissements de la ZEP doit passer en Conseil de discipline, la famille est informée qu'il a la possibilité d'être accueilli au collège André Chénier dans le « SAS d'accueil » et ce pour une période s'étendant jusqu'au Conseil de discipline ou jusqu'à l'affectation dans un nouvel établissement en cas d'exclusion. La famille et l'élève sont alors reçus par le principal du collège André Chénier pour un entretien préalable et signature d'un contrat. L'équipe pédagogique du SAS est en relation avec les équipes pédagogiques des classes d'origine et assure le suivi des programmes. Des réunions de concertation ont lieu pour toute l'équipe. Un éducateur est présent pour assurer le suivi de l'enfant, en dehors des heures de cours. Le contact est gardé avec la famille. L'encadrement insiste sur l'aspect psychologique et affectif du jeune. L'élève doit participer à des tâches périscolaires (entretien des locaux, rangement des livres...). L'opération est mise en place dès le début de l'année scolaire. L'emploi du temps des élèves comprend 6 h. de français, 4 h. de mathématiques, 2 h. de physique, 1 h. de sciences naturelles, 2 h. d'anglais, 2 h. d'histoire et géographie, 2 h. de technologie, 9 h. avec l'éducateur, 2h. d'intervention de la vie scolaire, 2 h. avec l'assistante sociale et 1 h. avec l'infirmière.

Depuis cette année, certains élèves en difficulté font spontanément une demande pour avoir des entretiens.

En dehors des élèves exclus, la SAS reçoit des élèves sous contrat, sous forme d'entretiens individuels hebdomadaires.

Partenariat

Action pluri-établissements (les 3 collèges de la ZEP : Paul Cézanne, André Chénier, Pasteur).
Pas de partenariat hors Education nationale.

Moyens et financement

Personnel : 7 enseignants, l'éducateur vie scolaire, l'assistante sociale et l'infirmière.

Financement : les heures d'enseignement représentent la plus grosse dépense, elle est à la charge de l'EN. Des fonds SPQ et DSU du contrat de ville rémunèrent l'éducateur.

Effets constatés

Bilan de 1993 - 1994 :

19 élèves en provenance des trois collèges ont été accueillis.

Jusqu'au mois d'avril ils ont tous été affectés dans de nouveaux établissements, sauf trois. Les élèves ont respecté le contrat qu'ils avaient signé.

A deux exceptions près, tous les replacements se sont bien déroulés : les élèves se conduisent bien dans les nouveaux établissements scolaires.

Pour les élèves suivis en entretiens, on remarque une diminution de l'absentéisme et une nette amélioration du comportement.

Par contre, les résultats scolaires restent faibles, les élèves concernés ayant accumulé de grosses lacunes les années précédentes.

La durée maximale de passage ayant été fixée à 1 mois, le niveau scolaire ne peut être dans ce laps de temps rétabli malgré les cours à faible effectif dont bénéficient les élèves.

Transférabilité

Ce projet nécessite un fort investissement des enseignants et un travail d'équipe, notamment entre le professeur principal, le conseiller d'orientation et l'éducateur qui lui-même doit être capable d'établir un dialogue avec la famille et le jeune et posséder une bonne connaissance du quartier.

Document(s) disponible(s)

Emploi du temps pour 1993/94 et pour 1994/95.

Contrat avec l'élève et sa famille.